



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 8 décembre 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Edward Glen Weinstein
Chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4811-02-0408-0-000-0000
Lot : 6 030 053 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

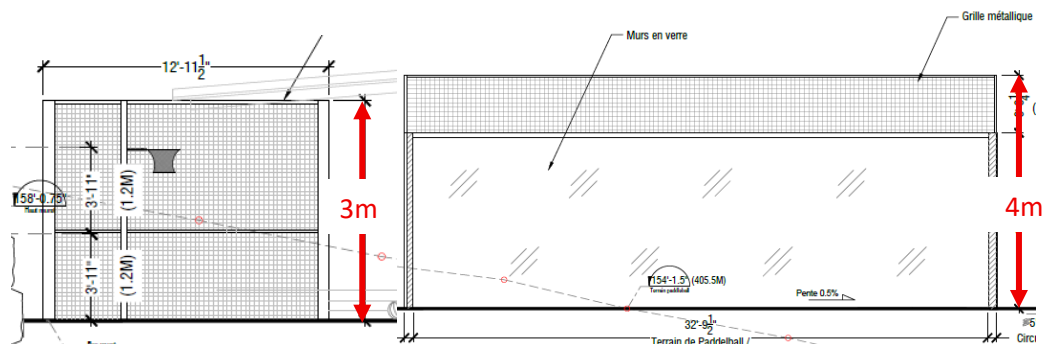
Construction de deux clôtures d'une hauteur supérieure à la réglementation.
(article 12.2.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction de deux clôtures d'une hauteur de 3 mètres autour du terrain de basketball et de 4 mètres autour du terrain de paddleball.

Terrain basketball hauteur de 3 mètres.

Terrain paddleball hauteur de 4 mètres.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 8 décembre 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 19 novembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 juin 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 19 novembre 2025.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier